



Bulletin inscription SCASB Saison 2020



Section cyclotourisme de l'association sportive de Ballainvilliers

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de Naissance :	<input type="text"/>	Sexe :	<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F
Profession :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Tél :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>

- A) Adhésion au club :
- A.1) licencié ou sympathisant 30,00 €
- A.2) Seconde adhésion (famille) 25,00 €

- B) Licence FFCT route :
- B.1) Adulte 28,50 €
- B.2) Jeune -25 ans 12,00 €
- B.3) Seconde licence (famille) 13,00 €
- 3 types : Balade (pas de CM obligatoire)
- Randonnée, CMNCI** cyclotourisme obligatoire
- Sport, CMNCI** cyclisme ou triathlon en compétition obligatoire

- C) Assurance :
- C.1) Mini braquet 14,50€ (Responsabilité civile + défense recours)
- C.2) Petit braquet 16,50€ (Mini braquet + accident corporel & rapatriement)
- C.3) Grand braquet 64,50 € (Petit braquet + dommage au vélo)

- D) Abonnement : Revue Cyclotourisme FFCT 25,00 €

- E) Equipement (1ère inscription)
- E.1) Manches courtes 46,00 €
- E.2) Manches longues 48,00 €

Montant Total :
A+B+C pour licenciés (D+E en options) Règlement par chèque : à l'ordre du SCASB
A uniquement pour les sympathisants

Constitution du dossier d'inscription :

- Le présent bulletin daté et signé,
- La notice d'assurance Allianz signée,
- Règlement par chèque à l'ordre du SCASB,
- Certificat médical de moins de 12 mois, conforme au type de licence choisi. (nouvelles licences « rando » et renouvellement « sport »)

En adhérant au club :

- Je m'engage à respecter le code de la route,
 - J'accepte de rétrocéder mon image au travers de photos, vidéos ou tout autre support de communication,
 - J'autorise la communication de mes coordonnées aux autres adhérents du club,
 - Je fournis un certificat médical** daté de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition selon la type de licence choisi)
- ou
- J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa n°15699*01) qui m'a été remis par le club **.
- Et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma seule responsabilité.**

** CMNCI : Certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en randonnée ou en compétition pour les licences sport.
Obligatoire pour les nouvelles licences en 2019. Pour les licences « balade » s'il n'est pas obligatoire, il est recommandé. Le CM 2018 est valable pour les renouvellements « Randonnée ».

Fait à , le

Signature Obligatoire :

Attestation pour votre Comité d'Entreprise : Oui Non